

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/12/14/2021034401/justel>

Dossier numéro : 2021-12-14/02

Titre

14 DECEMBRE 2021. - Arrêté du chef du département juridique et internationale de la Direction de la Chancellerie et des Affaires étrangères de déterminer les forfaits pour frais de subsistance et de subsistance dans le cadre du subventionnement des stages auprès des organismes multilatéraux pour l'année 2022. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 21-12-2021 page : 121707

Entrée en vigueur : 01-01-2022

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)